



PLAN DES MESURES D'URGENCE

FICHE AIDE-MÉMOIRE

QUOI FAIRE AVANT UN SINISTRE COMME CITOYEN?

(Hyperliens fonctionnels, vous n'avez qu'à cliquer pour une consultation)

Source : <http://www.urgencequebec.gouv.qc.ca/Fr/responsabilites-citoyens/Pages/avant-un-sinistre.aspx>



Informez-vous

Renseignez-vous sur les risques susceptibles de survenir dans votre milieu. Ce faisant, vous pourrez mieux vous préparer et limiter les dangers.

- Informez-vous auprès de votre municipalité à propos des risques présents sur le territoire : dans un secteur inondable, près d'un lieu d'entreposage de matières dangereuses, à proximité d'un talus instable (par exemple une butte ou une pente), etc.;
- Informez-vous sur les mesures de prévention mises en place;
- Vérifiez si votre résidence est située dans une zone à risque;
- Visitez la section « [Que faire en situation d'urgence](#) » pour en apprendre plus sur les bons gestes à poser en cas de catastrophe.

Soyez prévoyant

Téléchargez des applications mobiles et abonnez-vous à des alertes qui vous seront transmises par messagerie texte ou par courriel pour vous prévenir de mauvaises conditions climatiques, de fermetures de routes et d'urgences locales.

Placez dans vos signets ou favoris les liens vers les sites Internet suivants : [Urgence Québec](#), le site de votre municipalité et celui du service de police de votre municipalité. Ils seront facilement accessibles si vous devez les consulter pour connaître les consignes et recommandations des autorités.

Établissez un plan familial de sécurité

En plus de la [trousse d'urgence pour la maison](#), préparez un plan familial de sécurité. Ce plan est très utile en cas de danger. Voici ce qu'il doit inclure :

- les numéros de téléphone des principaux services d'urgence (service de police, service d'incendie, hôpitaux) au cas où il ne serait pas possible de joindre le 911;
- les coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence (famille, amis, école, garderie, personnes-ressources, etc.), notamment celles d'une personne désignée avec laquelle les enfants doivent communiquer s'ils n'arrivent pas à joindre les membres de leur famille;
- l'identification d'un lieu de rassemblement où tous les membres de votre famille peuvent se retrouver s'il n'est pas possible de se rendre à la maison;
- l'identification des routes d'évacuation déterminées pour votre quartier;
- l'inventaire de vos biens, accompagné de preuves d'achats ou de photos.

Prévoyez aussi ce qui est nécessaire au bien-être des personnes de votre entourage qui ont des besoins particuliers.

Invitez vos enfants en âge de comprendre le plan familial de sécurité à le concevoir avec vous. Placez-le à un endroit accessible et connu de tous.

Exercez votre famille en évacuant, par exemple, votre domicile selon ce qui est prévu dans votre plan familial. Expérimentez aussi les façons de joindre les membres de votre famille et testez le bon fonctionnement de vos appareils électroniques.

Assurez-vous que vos enfants savent ce qu'il faut faire si une urgence survient et qu'ils sont à l'école. Informez-vous auprès de la direction de l'école pour connaître les mesures prévues en cas de situation d'urgence et savoir comment l'information vous sera communiquée.



Suivez des formations

Diverses formations permettent d'acquérir des connaissances et un savoir-faire précieux en cas de sinistre, comme des cours de secourisme ou de premiers soins. Informez-vous auprès d'une entreprise certifiée de votre région.



Autres liens utiles

- [Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers](#) - Gouvernement du Canada
- [Matériel d'information](#) – Urgence Québec
- [Plan familial d'urgence](#) – Ministère de la Sécurité publique